

14-09-2020

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil :

Mme Maryse Gouger, district n° 1;	M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;	M. Luc Ducharme, district n° 6;
M. Denis Renaud, district n° 3;	

Sous la présidence du maire suppléant, M. Pierre Lépicier, le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne et la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marine Revol sont présents.

La séance est enregistrée et est disponible sur notre site Internet.

La mairesse, Mme Audrey Boisjoly est absente.

320-2020

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit modifié par le retrait du point 12, l'ajout des points 16.1 et 31.1 et qu'il soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 4, 10 et 31 août 2020;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Info : prochaine séance du conseil municipal – **Le mardi 13 octobre 2020;**
6. Annulation des comptes de taxes de 2,00 \$ et moins;
7. Assurances MMQ – Confirmation intention – Église, presbytère, comptoir vestimentaire;
8. Projet de travailleur de rang – Fédération de l'Union des producteurs agricoles Lanaudière – Financement 2021;
9. Octroi de contrat – Entretien ménager – Mairie;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. Ouverture des soumissions – SP-AV01.01-2020 – Camion d'élévation avec pompe équipé d'une plateforme aérienne – Octroi de contrat;
11. Achat – Afficheur de vitesse pédagogique;
- ~~12. Octroi de contrat – Enseigne de la caserne;~~

VOIRIE

13. Acceptation du cahier de charges n° TP-AV07.51-2020 – Sel de déglacage en vrac;
14. Octroi de contrat – Gestion des actifs;
15. Acceptation du devis n° TP-IN03.01-2020 – Piste cyclable – Rue Henri-L.-Chevrette;
16. Octroi de contrat – Contrôle des matériaux – Réaménagement de la rue Lionel;

16.1 Mandat à Dunton Rainville – Dossier Mario Robillard;

HYGIÈNE DU MILIEU

17. Ouverture des soumissions – TP-MR08.11-2020 – Cueillette et transport des déchets ultimes – Octroi de contrat;
18. Ouverture des soumissions – TP-MR09.11-2020 – Cueillette et transport des matières putrescibles – Octroi de contrat;
19. Octroi de contrat – Avenant au mandat d'assistance technique à l'opération des installations de production et de distribution d'eau potable ainsi que des installations de pompage et de traitement des eaux usées pour le suivi du cuivre et du plomb;
20. Octroi de contrat – Nettoyage et désinfection de réservoirs d'eau potable à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;
21. Résolution requérant divers documents exigés par la Municipalité pour le projet de la phase 3.2 – Faubourg St-Félix;

URBANISME

22. Avis de motion et 1^{er} projet de Règlement 400-2020 modifiant le Règlement de zonage 574-96 concernant le nombre de logements maximum autorisés dans la zone RE2-7;
23. Demande de PIIA 2020-025 : 5190, rue Rainville
 - construction d'un bâtiment accessoire (cabanon);

SUITE DE LA RÉOLUTION 320-2020

24. Demande de PIIA 2020-028 : 2001, place des Jardins
 - construction d'une résidence unifamiliale isolée;
25. Demande de PIIA 2020-029 : 3060, rue du Vallon
 - construction d'une résidence unifamiliale isolée;
26. Demande de PIIA 2020-031 : 1276 à 1282, rue Bissonnette
 - construction d'un bâtiment accessoire (garage 5 portes);
27. Demande de PIIA 2020-032 : 1284 à 1290, rue Bissonnette
 - construction d'un bâtiment accessoire (garage 5 portes);
28. Adoption du Règlement 398-2020 modifiant le Règlement 364-2018 sur l'instauration du programme de Rénovation Québec – Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE

29. Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté – Entériner les recommandations du comité;
30. Municipalité amie des aînés (MADA) – Nomination du comité et mandat;
31. Politique familiale municipale (PFM) – Nomination du comité de suivi;
31.1 Service des loisirs – Stage – UQTR;
32. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

321-2020

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 4, 10 et 31 août 2020 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

322-2020

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 156 625,45 \$ (chèques n^{os} 30 543 à 30 587) ainsi que la somme de 569 534,08 \$ (paiements en ligne 501 344 à 501 437) pour un total de 726 159,53 \$ et les salaires de 150 179,30 \$ du mois d'août 2020 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 4

Période de questions

Le maire suppléant invite les citoyens et citoyennes à la période de questions.

Point n° 5

Prochaine séance du conseil municipal

Le maire suppléant informe les citoyens et citoyennes que la prochaine séance aura lieu le mardi 13 octobre 2020.

323-2020

Annulation des comptes de taxes de 2 \$ et moins

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'autoriser l'annulation de tout compte à recevoir ayant un solde de 2 \$ et moins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

324-2020

Assurances MMQ – Confirmation d'intention – Église, presbytère et comptoir vestimentaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire de l'église, du presbytère ainsi que du bâtiment abritant le comptoir vestimentaire, tous situés au 4650, rue Principale, sur le lot 5 794 584;

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité où un sinistre avec perte totale surviendrait à l'un ou à l'ensemble de ces bâtiments, la municipalité ne projette pas reconstruire ces bâtiments dans leur forme architecturale actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec souhaite connaître l'intention de la Municipalité sur l'avenir donné à ces 3 bâtiments à la suite d'un sinistre engendrant une perte totale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de confirmer à la Mutuelle des Municipalités du Québec que la Municipalité n'entend pas reconstruire l'église, le presbytère ainsi que le bâtiment abritant le comptoir vestimentaire dans leur forme architecturale actuelle, et ce, à la suite d'un sinistre engendrant une perte totale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

325-2020

Projet de travailleur de rang – Fédération de l'Union des producteurs agricoles Lanaudière – Financement 2021

CONSIDÉRANT la demande de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Lanaudière d'apporter un soutien financier pour le Projet de travailleur de rang;

CONSIDÉRANT QUE l'autonomie alimentaire est plus que jamais un sujet crucial et que la pandémie de la COVID-19 a révélé la fragilité de notre système alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite soutenir ledit projet;

EN CONSÉQUENCE,

(Le conseiller M. Gyslain Loyer se retire puisqu'il y a un risque de conflit d'intérêts.)

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'appuyer le Projet de travailleur de rang de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Lanaudière en déboursant un montant de 334,10 \$ représentant 0,05 \$ par citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

326-2020

Octroi de contrat – Entretien ménager – Mairie

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque est désormais ouverte et que l'entretien ménager et la désinfection doivent être effectués;

SUITE DE LA RÉOLUTION 326-2020

CONSIDÉRANT QUE le centre Pierre-Dalcourt débutera ses activités le 28 septembre prochain et que l’entretien ménager et la désinfection doivent être effectués;

CONSIDÉRANT QUE l’entretien ménager et la désinfection doivent être maintenus en permanence à la mairie;

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d’octroyer le contrat de l’entretien ménager et de désinfection à la mairie, du 28 septembre au 23 décembre 2020, à l’entreprise Tapis courtoisie pour la somme de 7 560 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

327-2020

Ouverture des soumissions SP-AV01.01-2020 –
Camion d’élévation avec
pompe équipé d’une
plateforme aérienne –
Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QU’ un appel d’offres a été publié sur le SEAO le 22 juillet 2020 et dans le journal l’Action, édition du 22 juillet 2020, pour l’acquisition d’un camion d’élévation avec pompe équipé d’une plateforme aérienne;

CONSIDÉRANT QU’ une soumission a été déposée à l’intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission a été ouverte publiquement, le 17 août 2020 à 10 h, à la mairie, par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/secrétaire-trésorier, en présence de M. Guy Plante, de la firme Edilex, ainsi que M^{me} Marine Revol et M. Jean-François Lévis;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission se résume comme suit :

Nom de l'entreprise	Prix (avant taxes)
1200 ° - Groupe Tehcno feu.	521 725,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit 1200 ° - Groupe Techno feu., pour l’acquisition d’un camion d’élévation avec pompe équipé d’une plateforme aérienne selon les indications mentionnées au cahier de charges n° SP-AV01.01-2020, pour un montant total de 521 725,00 \$, excluant les taxes, conditionnellement à l’approbation du Règlement d’emprunt 396-2020.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

328-2020

Achat – Afficheur de vitesse pédagogique

CONSIDÉRANT QUE l’afficheur de vitesse (radar pédagogique) localisé aux abords du rang Frédéric a été vandalisé en juillet 2020 et qu’il n’est plus fonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire le remplacement dudit afficheur de vitesse afin de continuer à promouvoir la sécurité routière par l’affichage de la vitesse des usagers de la route;

CONSIDÉRANT QU’ une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d’octroyer le contrat pour l’achat d’un afficheur pédagogique de vitesse à Signalisation Kalitec inc., pour un montant total de 5 460 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

329-2020

Sel de déglacage en vrac
Acceptation du cahier
des charges TP-AV07.51-
2020

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. d’accepter le cahier de charges n° TP-AV07.51-2020 pour l’achat de sel de déglacage en vrac;
2. de demander des soumissions par invitation.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

330-2020

Octroi de contrat –
Gestion des actifs

CONSIDÉRANT QUE le Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) est présentement disponible;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois est admissible et souhaite mettre en œuvre un projet de gestion d’actifs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services de la firme Eim7 inc. pour participer à un projet pilote sur l’optimisation de la gestion des bases de données et gestion d’actifs, soit le système Citadel, au montant de 35 000 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Eim7 inc. offre à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois de préparer et d’envoyer la demande de subvention, à ses frais;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu :

SUITE DE LA RÉOLUTION 330-2020

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- DE DEMANDER à la firme Eim7 inc. de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour le projet « Gestion d'actifs » de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;
- DE MANDATER, exclusivement à la condition que la Municipalité obtienne la subvention de la FCM, la firme Eim7 inc. pour le Projet pilote sur l'optimisation de la gestion des bases de données et gestion d'actifs, soit le système Citadel, au montant de 35 000 \$ avant taxes.
- DE S'ENGAGER à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :
Activité 1 : implantation d'un logiciel de gestion des actifs et de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (35 000 \$ avant taxes, subvention possible de 90% en collaboration avec d'autres municipalités);
- DE CONSACRER 3 500 \$ avant taxes de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

331-2020

Acceptation du devis
TP-IN03.01-2020 – Piste
cyclable – Rue Henri-L.-
Chevrette

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer son réseau cyclable;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu :

1. d'accepter le devis n° TP-IN03.01-2020 pour les travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur la rue Henri-L.-Chevrette;
2. de demander des soumissions par le site SEAO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

332-2020

Octroi de contrat – Con-
trôle des matériaux –
Réaménagement de la rue
Lionel

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée, en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, pour le contrôle des matériaux du projet TP-IN04.11-2020;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RÉOLUTION 332-2020

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de Services EXP, pour le contrôle des matériaux des travaux de réaménagement de la rue Lionel, pour un montant total de 9 225 \$ excluant les taxes, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges n° TP-IN04.11-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

333-2020

Mandat à Dunton
Rainville – Dossier de
Mario Robillard

CONSIDÉRANT la poursuite intentée par l'entreprise 9117-6834 Québec inc. à l'endroit de la Municipalité et de 9022-8123 Québec inc. devant la Cour supérieure dans le dossier 705-17-009531-201;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de confirmer le mandat à nos procureurs de représenter la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois dans ce dossier afin d'y défendre ses droits et intérêts;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de confirmer le mandat à la firme Dunton Rainville de représenter la Municipalité devant la Cour supérieure, dans le cadre de la poursuite intentée contre elle et 9022-8123 Québec inc. par 9117-6834 Québec inc. dans le dossier 705-17-009531-201, afin d'y défendre les droits et intérêts de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

334-2020

Ouverture des soumissions TP-MR08.11-2020
Cueillette et transport
des déchets ultimes

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 4 août 2020 et dans le journal l'Action, édition du 5 août 2020, pour la cueillette et le transport des déchets ultimes;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes publiquement, le 31 août 2020 à 10 h, à la mairie, par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/secrétaire-trésorier, en présence de M. Jean-François Lévis et de M^{me} Marine Revol;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument comme suit :

Nom de l'entreprise	Prix (avant taxes)
EBI environnement inc.	2,47 \$
Services sanitaires Asselin	7 922,40 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Services sanitaires Asselin n'est pas conforme;

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RÉOLUTION 334-2020

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit EBI environnement inc., pour la cueillette et le transport des déchets ultimes pour le prix d'adjudication de 2,47 \$ par bac, excluant les taxes, et ce, selon les indications mentionnées au cahier de charges n° TP-MR08.11-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

335-2020

Ouverture des soumissions TP-MR09.11-2020
Cueillette et transport
des matières putrescibles

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 4 août 2020 et dans le journal l'Action, édition du 5 août 2020, pour la cueillette et le transport des matières putrescibles;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes publiquement, le 31 août 2020 à 10 h, à la mairie, par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/secrétaire-trésorier, en présence de M. Jean-François Lévis et de M^{me} Marine Revol;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument comme suit :

Nom de l'entreprise	Prix (avant taxes)
EBI environnement inc.	2,09 \$
Services sanitaires Asselin	7 343,31 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Services sanitaires Asselin n'est pas conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit EBI environnement inc., pour la cueillette et le transport des matières putrescibles pour le prix d'adjudication de 2,09 \$ par bac, excluant les taxes, et ce, selon les indications mentionnées au cahier de charges n° TP-MR09.11-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

336-2020

Octroi de contrat – Avenant au mandat d'assistance technique à l'opération des installations de production et de distribution d'eau potable ainsi que des installations de pompage et de traitement des eaux usées pour le suivi du cuivre et du plomb

CONSIDÉRANT la nouvelle réglementation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur le suivi du cuivre et du plomb dans l'eau potable et les installations de pompage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se conformer à ladite réglementation;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat à Nordikeau pour effectuer l'échantillonnage de l'eau et des installations de pompage afin de se conformer à la réglementation du MELCC, pour un montant de 65 \$ par échantillonnage et un taux horaire de 70 \$/heure pour un technicien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

337-2020

Octroi de contrat – Nettoyage et désinfection de réservoirs d'eau potable de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage et la désinfection des réservoirs d'eau potable doivent être effectués;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat de nettoyage et de désinfection des réservoirs d'eau potable de la Municipalité à Nordikeau, pour un taux horaire de 125 \$/heure pour un technicien avec un camion-outils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

338-2020

Résolution requérant divers documents exigés par la Municipalité pour le projet de la phase 3.2 – Faubourg St-Félix

CONSIDÉRANT QUE Faubourg St-Félix inc. désire poursuivre son développement domiciliaire avec l'ouverture de la phase 3.2;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que le conseil municipal manifeste son intention de poursuivre le développement domiciliaire avec la phase 3.2, conditionnellement au dépôt ou à la réalisation des actions suivantes :

1. les plans et devis de construction de la phase 3.2 pour le prolongement des services municipaux;
2. une lettre de confirmation autorisant la firme d'ingénieur GBi Service d'ingénierie à effectuer la surveillance en permanence des travaux de chantier et de bureau. À la fin des travaux, l'ingénieur devra remettre à la Municipalité les plans finaux, les rapports de laboratoire, inspections des conduites et listes des travaux à compléter ou corriger;
3. une lettre de confirmation autorisant la firme GBi Service d'ingénierie à effectuer le contrôle qualitatif des matériaux;
4. l'échéancier des travaux et le cas échéant, une réunion de démarrage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

339-2020

Avis de motion et 1^{er} projet de Règlement 400-2020 modifiant le Règlement de zonage 574-96 concernant le nombre de logements maximum autorisés dans la zone RE2-7

Le conseiller M. Gyslain Loyer donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, sera adopté le Règlement 400-2020 modifiant le Règlement de zonage 574-96 concernant le nombre de logements maximum autorisés dans la zone RE2-7.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 400-2020

340-2020

Demande de P.I.A. 2020-025 – 5190, rue Rainville

CONSIDÉRANT QU' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon de 12' x 12') dans le projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sur le lot 6 288 451 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les critères du Règlement no 353-2017 sur les P.I.I.A. relatifs au projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint Félix » sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RÉOLUTION 340-2020

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 052-CCU-2020) et d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché (cabanon de 12' x 12') dans le projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sur le lot 6 288 451 du cadastre du Québec (5190, rue Rainville), telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

341-2020

Demande de PIIA
2020-028 – 2001, place
des Jardins

CONSIDÉRANT QU' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 067 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les critères du Règlement n° 280-2013 sur les P.I.I.A. relatif au projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint-Félix » sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 053-CCU-2020) et d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 067 du cadastre du Québec (2001, Place des Jardins), telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

342-2020

Demande de PIIA
2020-029 – 3060, rue
du Vallon

CONSIDÉRANT QU' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 057 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les critères du Règlement n° 280-2013 sur les P.I.I.A. relatif au projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint-Félix » sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 054-CCU-2020) et d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 057 du cadastre du Québec (3060, rue du Vallon), telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

343-2020

Demande de PIIA
2020-031 – 1276 à 1282,
rue Bissonnette

CONSIDÉRANT QU' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (garage de 5 portes de 20' x 60') dans le projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sur le lot 6 308 775 du cadastre du Québec;

SUITE DE LA RÉOLUTION 343-2020

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les critères du Règlement no 353-2017 sur les P.I.I.A. relatifs au projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint Félix » sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 055-CCU-2020) et d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché (garage de 5 portes de 20' x 60') dans le projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sur le lot 6 308 775 du cadastre du Québec (1276 à 1282, rue Bissonnette), telle qu'elle a été proposée..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

344-2020

Demande de PIIA
2020-032 – 1284 à 1290,
rue Bissonnette

CONSIDÉRANT QU' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (garage de 5 portes de 20' x 60') dans le projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sur le lot 6 308 774 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les critères du Règlement no 353-2017 sur les P.I.I.A. relatifs au projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint Félix » sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 056-CCU-2020) et d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché (garage de 5 portes de 20' x 60') dans le projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sur le lot 6 308 774 du cadastre du Québec (1284 à 1290, rue Bissonnette), telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

345-2020

Adoption du Règlement
398-2020 modifiant le
Règlement 364-2018 sur
l'instauration du pro-
gramme de Rénovation
Québec – Municipalité de
Saint-Félix-de-Valois

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement n° 398-2020 modifiant le Règlement 364-2018 sur l'instauration du programme de Rénovation Québec – Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que le projet de Règlement n° 398-2020 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 398-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

346-2020

Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté – Entériner les recommandations du comité

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien à la communauté;

CONSIDÉRANT les demandes déposées en vertu de la Politique;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de déboursier un montant de 797,95 \$ en suivant les recommandations du comité d'évaluation suivantes :

1. Reconnaissance :

Organisme
Alcoolique anonyme En montant la côte

2. Apporter un soutien aux inscriptions de loisirs suivantes :

Nom et activité	Montant
Mathis Roch - Soccer	29,00 \$
Marisol Roch – Karaté	130,00 \$
Carolanne Fontaine - Karaté	55,00 \$
Kevin Lemaignan - Karaté	105,00 \$
Sarah Lemaignan – Kick boxing	78,75 \$
Total	397,75 \$

3. Apporter un soutien aux demandes provenant d'organismes externes :

Nom et activité	Montant
Société Alzheimer Lanaudière	100,00 \$
Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière	100,00 \$
Réseau des Femmes élues de Lanaudière	100,00 \$
La lueur du Phare	100,00 \$
Total	400,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

347-2020

Municipalité amie des aînés (MADA) – Nomination du comité et mandat

CONSIDÉRANT QUE la dernière mise à jour de la démarche de la politique Municipalité amie des aînés (MADA) date de 2016;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action couvrait la période 2016-2018;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de faire la mise à jour du plan d'action MADA pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est jointe au projet de mise à jour de MADA de la MRC Matawinie;

CONSIDÉRANT le cheminement MADA nécessite la création d'un comité d'élaboration et de suivi;

SUITE DE LA RÉOLUTION 347-2020**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de sélectionner le comité MADA comme suit :

Fonction	Nom
Conseiller responsable	Denis Renaud
Citoyenne	Denise Robitaille
Comptoir vestimentaire	Marcel Dubeau
Citoyenne	Lucie Dumont
FADOQ et club de pétanque	Gilles Gravel
FADOQ	Linda Heaton Tessier
Directeur des loisirs, vie communautaire et culture	Olivier Vachon

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**348-2020**

Politique familiale municipale (PFM) – Nomination de comité de suivi

CONSIDÉRANT le plan d'action et le document-cadre de la Politique familiale municipale (PFM);

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action couvrirait la période 2021-2023;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de faire le suivi de ce plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE cette volonté nécessite la nomination d'un comité de suivi;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de sélectionner le comité MADA comme suit :

Fonction	Nom
Conseiller responsable	Sylvain Trudel
Père et employé du centre de service des Samares	Daniel Ricard
Mère, grand-mère, Maison des jeunes et CJE Matawinie	Ginette Morin
CISSS de Lanaudière, Conseiller en promotion de la santé publique	Philippe Courchesne-Trudel
Mère et responsable des cuisines collectives et du comptoir vestimentaire	Françoise Geoffroy
Directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	Olivier Vachon

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**349-2020**

Service des loisirs – Stage-UQTR

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Québec à Trois-Rivières offre la possibilité de déposer une demande d'internat en loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a besoin d'un stagiaire;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour déposer une demande est le 23 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RÉOLUTION 349-2020

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'autoriser le directeur des Loisirs, culture et vie communautaire à déposer une demande afin d'avoir la possibilité d'accueillir un stagiaire de janvier à novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

350-2020

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 30.

Pierre Lépicier
Maire suppléant

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier/directeur général

« Je, Pierre Lépicier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».